



Nettoyant Vanne EGR IT224

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 1/9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nettoyant Vanne EGR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Stimulant d'huile

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: IRONTEK SAS

Rue: 37 Lotissement industriel de la Gare, Lieu: 83500 La Seyne-sur-Mer, FRANCE

Téléphone: +33 (0)4 22 14 51 10 E-mail: contact@irontek.fr Internet: www.irontek.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 1 45 42 59 59

Information supplémentaire Numéro d'article : IT224

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Acute Tox. 4; H332 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics

2-ethyl-hexanol Benzyl alcohol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:





Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer Vapeur/Aerosol.





Nettoyant Vanne EGR IT224

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 2/9

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange solvant

Composants dangereux

Nº CAS	Substance					
	N° CE	Nº Index	N° REACH			
	Classification (Règlement (CE) nº 2	272/2008)	•			
	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes	cs	30 - < 35 %			
	918-481-9		01-2119457273-39			
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066					
104-76-7	2-ethyl-hexanol		30 - < 35 %			
	203-234-3		01-2119487289-20			
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit.	2, STOT SE 3; H332 H315 H319 H3	35			
100-51-6	Benzyl alcohol			30 - < 35 %		
	202-859-9		01-2119492630-38			
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irri					

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de con	centrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	918-481-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics	30 - < 35 %
	dermique: DL		
104-76-7	203-234-3	2-ethyl-hexanol	30 - < 35 %
		CL50 = 11,0 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou ermique: DL50 = >3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2047 mg/kg	
100-51-6	202-859-9	Benzyl alcohol	30 - < 35 %
	par inhalation: brouillards); de		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.





Nettoyant Vanne EGR IT224

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 3/9

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

En cas de difficultés respiratoires consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Consulter un médecin.

Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre ABC

Sable.

mousse résistante à l'alcool.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau très puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage





Nettoyant Vanne EGR IT224

Révision: N°2 Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Page: 4/9

Autres informations

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber) Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

dispositifs fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol	1	5,4		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. (EN ISO 374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

Couleur: limpide/incolore Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

~70 °C DIN EN ISO 2719

insoluble

(à 20 °C)

Point d'éclair:

Hydrosolubilité:





Nettoyant Vanne EGR IT224

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 5/9

Densité (à 20 °C):

0,88 g/cm3 DIN 51757

9.2. Autres informations

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

Acide, concentré.

Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO2).

Aldéhyde

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 16,67 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 3,345 mg/l





Nettoyant Vanne EGR IT224

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 6/9

Nº CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics							
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin				
104-76-7	2-ethyl-hexanol							
	orale	DL50 mg/kg	2047	Rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	>3000	Rat				
	inhalation (1 h) vapeur	CL50	11,0 mg/l					
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l					
100-51-6	Benzyl alcohol							
	orale	DL50 mg/kg	1230	Rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	2000	Lapin				
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l					
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 mg/l	>4,178	Rat				

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (2-ethyl-hexanol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.





Nettoyant Vanne EGR IT224

Révision: N°2 Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1

Nº CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1000	96 h	Oncorhynchus mykiss			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)			
104-76-7	2-ethyl-hexanol							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	17,1	96 h	Leuciscus idus			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	11,5	72 h	Scenedesmus subspicatus			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	39 mg/l	48 h	Daphnia magna			
100-51-6	Benzyl alcohol							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	460 mg/l	96 h	Tête de boule			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	640 mg/l	96 h	Scenedesmus quadricauda			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	400 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)			

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agrée.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage

Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

Page: 7/9





Nettoyant Vanne EGR IT224

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 8/9

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de -

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28

2010/75/UE (COV): 67 % (589,6 g/l) 2004/42/CE (COV): 100 % (880 g/l)

Indications relatives à la directive N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III): Information supplémentaire

contient: (Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents)

> 30 % hydrocarbures, aliphatique.

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

En ce qui concerne la DIRECTIVE 2008/105/CE, aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:





Nettoyant Vanne EGR IT224

Date d'impression : 01.03.2024 Version : N°1 Révision : N°2 Page : 9/9

Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics 2-ethyl-hexanol Benzyl alcohol

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8.

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë Asp. Tox: Danger par aspiration Skin Irrit: Irritation cutanée Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification			
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul			
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul			
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul			
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul			
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul			

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)